BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2022-0058 /PRES-TRANS/PM MEFP/MSHP/MESRI/MFPTPS portant création d'emplois à l'Université de Ouahigouya (à titre de régularisation)

200092

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition du 1er mars 2022;

Vu le décret n°2022-041/PRES du 03 mars 2022 portant nomination du Premier ministre :

Vu le décret n°2022-053/PRES du 05 mars 2022 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-0026/PRES/PM/SGG-CM du 31 mars 2022 portant attributions des membres du Gouvernement :

Vu la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016 ;

Vu la loi n°010/2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;

Vu le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

Vu le décret n°2014-615/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de santé (EPS);

Vu le décret n°2017-1309/PRES/PM/MINEFID/MESRSI du 30 décembre 2017 portant érection du Centre Polytechnique de Ouahigouya en Université de Ouahigouya;

Vu le décret 2018-0553/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 29 juin 2018 portant approbation des statuts de l'Université de Ouahigouya;

Vu le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID/MS du 09 mai 2019 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et règlementation des fonctions d'enseignant à temps plein et d'ingénieur de recherche;

Vu le décret n°2021-0398/PRES/PM/MESRSI du 17 mai 2021 portant organisation du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation;

Vu les sept (07) copies légalisées d'attestations d'inscription des enseignants de l'Université de Ouahigouya à la 43ème session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenue à distance, du 08 juillet au 03 août 2021;

- Sur rapport du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 janvier 2022;

DECRETE

- Article 1: Il est créé au titre de l'année 2021 et pour le compte des inscrits sur les listes d'aptitude de la 43ème session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenue à distance, du 08 juillet au 03 août 2021, sept (07) emplois de l'enseignement supérieur à l'Université de Ouahigouya repartis ainsi qu'il suit :
 - 1) Un (01) emploi de Maître de conférences en Mathématiques : Mathématiques appliquées à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Technologies (UFR/ST).
 - 2) Trois (03) emplois de maître-assistant à l'Institut de Formation et de Perfectionnement aux Métiers (IFPM) dont :
 - un (01) emploi en Economie du développement ;
 - un (01) emploi en Sciences Economiques;
 - un (01) emploi en Droit public.
 - 3) Trois (03) emplois de maître-assistant hospitalo-universitaire à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences de la Santé (UFR/SS) dont :
 - un (01) emploi en Imagérie médicale;
 - un (01) emploi en Radiodiagnostic et imagerie médicale ;
 - un (01) emploi en Dermatologie-Vénérologie.

Article 2 : Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, le Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel du Faso.



Le Premier Ministre

Albert OUEDRAOGO

Le Ministre de la Santé et de de l'Hygiène publique

Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Frédéric OUATTARA

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective

Seglaro Abel SOME

Le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale

Bassolma BAZIE

